

Département du Val-de-Marne

Arrondissement de Nogent-sur-Marne

Nombre de membres composant

le Conseil Municipal..... 45

Membres en exercice 45

Présents ou représenté.e.s

à la séance 41

Absents. es 4

Délibération n°2022-12-10-MDCVA

Subventions d'aide à projet aux associations locales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE FONTENAY-SOUS-BOIS EXTRAIT DU REGISTRE

des

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, **quinze décembre**, les membres composant le Conseil municipal de la Commune de Fontenay-sous-Bois, dûment convoqués le **six décembre**, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de **Monsieur Jean-Philippe GAUTRAIS, Maire**.

ETAIENT PRESENT.E.S

M. GAUTRAIS, Mme KLOPP, M. CORNELIS, Mme FENASSE, M. SEYE, Mme AVOGNON-ZONON, Mme NIAKHATÉ, M. MORA, Mme LELU, M. DAMIANI, M. GUENICHE, Mme NAIT-BAHLOUL, M. ORJEBIN, Mme BOUHADA, Mme CHARDIN, Mme MAFFRE-BOUCLET, M. MALLERIN, Mme GAUTHIER, M. CHAMPETIER, M. CLERGET, M. LEBLANC, Mme VIENNEY, M. MULLER, M. BATTAL, Mme SAINT-GAL, M. NOMBO-POATY, Mme CHAMBRE-MARTIN, M. MATHIEU, M. BERTRAND, M. BEDOURET, Mme CAZALS, M. TARGUI, Mme CACAIS-BARANGER.

EXCUSE.E.S-REPRESENTE.E.S

Mme BENZIANE	a donné mandat à	M. MALLERIN
M. BRUNET	a donné mandat à	Mme VIENNEY
Mme GARNIER	a donné mandat à	Mme NAIT-BAHLOUL
Mme MICHEL	a donné mandat à	Mme GAUTHIER
M. DAUMONT-LEROUX	a donné mandat à	Mme FENASSE
M. RISPAL	a donné mandat à	Mme SAINT-GAL
Mme MARTINEZ	a donné mandat à	Mme ORJEBIN
Mme BAYOL	a donné mandat à	Mme CAZALS

ABSENT.E.S

M. LACHELACHE, Mme LARABI, Mme JANIAUX, Mme INDJA,

Le Président ayant ouvert la séance, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Mme FENASSE ayant obtenu la majorité des voix, a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

LE CONSEIL,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

VU le budget de la Commune,

CONSIDERANT qu'il est proposé d'attribuer une subvention « Aides à projet » aux associations ayant déposé un projet pour l'organisation de diverses manifestations présentant un intérêt local,

SUR avis de la Commission d'aides à projet,

SUR avis favorable de la Commission des Finances,

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

DECIDE

Article 1 : Le versement des subventions « Aides à projet » pour les associations suivantes :

Comite de Jumelage, pour le projet : « Prolongement de l'action "Paroles d'enfants pour la Paix" : Organisation d'un Forum pour la Paix. »

Montant
1 000 €

Comite Palestine 94 Nord, pour le projet : « Élaborer un nouveau projet de développement économique et social en direction des femmes. »

Montant
800 €

Actions Jeunesse Pour Tous, pour le projet : « Visites des stades de football historiques et du patrimoine culturel français. »

Montant
1 200 €

Am Stram Grav, pour le projet : « Ateliers de gravure itinérants (adultes/enfants) dans la ville de Fontenay-sous-Bois. »

Montant
1 750 €

Délibération n°2022-12-10-MDCVA
Subventions d'aides à projet aux associations locales

We Are Solidarite, pour le projet : « Réalisation d'une école en milieu rural désertique ainsi que des sanitaires, un puit et des plantations d'arbres fruitiers dans le village : Taknaboucht (Maroc) »

Montant
2 000 €

Kaloumba, pour le projet : « Organiser des ateliers de fabrication de jeux du monde et des animations ludiques dans diverses structures locales et espaces publics à Saint-Laurent du Maroni (Guyane). »

Montant
1 650 €

Article 2 : d'inscrire les crédits au budget primitif 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

Jean-Philippe GAUTRAIS
Maire



Pour le Maire empêché
l'Adjoint(e) délégué(e)
P. CORNEU'S

Transmission électronique en
Préfecture du Val-de-Marne
le 2.1.DEC.2022
Publication
le 2.2.DEC.2022
Notification
le
Certifié exécutoire
Le Maire,



Pour le Maire empêché
l'Adjoint(e) délégué(e)
P. CORNEU'S